



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

N° 001185 / MEA

*Le Ministre*

Papeete, le 16 FEV. 2021

*Affaire suivie par :*  
*Cellule formation*

à

**Mesdames et Messieurs les chefs de service,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements publics à caractère administratif  
S/c de Mesdames et Messieurs les ministres**

- Objet** : Mise en œuvre du plan quinquennal de formation 2019-2023 – Offre de formation 2021  
**Réf.** : Délibération n°95-218 du 14 décembre 1995 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique du territoire de la Polynésie française  
**P. J.** : - Offre de formation 2021 ;  
- Règlement de formation.

L'offre de formation 2021, constituant la troisième étape du plan quinquennal de formation 2019-2023 des agents de la Polynésie française, est à présent finalisée. Elle proposera cette année un ensemble de 59 modules transversaux.

Dans la continuité de la mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle continue, un partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été initié afin d'accompagner les agents de l'Administration de la Polynésie française dans un contexte de transformation de l'action publique et de transition numérique, et dans la mise en œuvre des politiques publiques et d'exercice des responsabilités managériales.

Aussi, les modules relatifs au projet « accueil bienveillant et efficace », à la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), à la réglementation relative à l'application du code des marchés publics et à la gestion de projet axée sur les résultats seront reconduits cette année.

Le règlement de formation, accompagnant l'offre de formation, a été actualisé.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'importance de ces documents qui précisent les modalités de mise en œuvre des actions de formation.

Vous pouvez dès à présent les consulter et les télécharger sur le site de la Direction générale des ressources humaines (<http://www.fonction-publique.gov.pf>). Je vous invite également à diffuser largement ces outils de référence auprès des agents de votre structure administrative.

**Copie(s) :**

DGRH 1



Christelle LEHARTEL ✓